

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 1/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

Autres désignations:

Mastic pour joints la norme DIN EN 13963 Type 4B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Mastic pour joints.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Promat AG

Industriestrasse 3

9542 Münchwilen

SWITZERLAND

Téléphone: +41 (0)52 320 94 00

Télécopie: +41 (0)52 320 94 02

E-mail: office@promat.ch

Site web: <http://www.promat.ch>

E-mail (personne compétente): office@promat.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Tox Info Suisse, Zurich

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Génération/dégagement de poussière (Mélange, meulage): Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 7778-18-9 n° CE: 231-900-3 n° REACH: 01-2119444918-26	calcium sulfate La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	90 - < 100 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 2/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Éviter les frottements. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Décomposition thermique > 700 °C, Dégagement de: oxydes de carbone (COx) / > 1000 °C Dégagement de: oxydes de soufre (SOx), Oxyde de calcium (CaO)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Abattre la poussière avec un jet d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Reportez-vous à la rubrique 8.

6.1.2 Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 3/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir à l'état sec avec précaution. Éviter tout contact avec eau. Éviter la formation de poussière.

Pour le nettoyage:

Eau

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

6.5 Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucune mesure particulière exigée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker à sec.

Conditions à éviter: Eau, Humidité, Radiations UV/rayonnement solaire

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Mastic pour joints.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1

Page 4/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	calcium sulfate n° CAS: 7778-18-9 n° CE: 231-900-3	① 3 mg/m ³ ⑤ (Fraction respirable) SSC; Tox: Formal
CH	Poussière, fraction respirable	① 3 mg/m ³ ⑤ (Fraction respirable) SSC; Tox: Lunge
CH	Poussière, fraction inhalable	① 10 mg/m ³ ⑤ (fraction respirable)

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Par suite de usinage mécanique de la poussière peut être produite. Dispositifs avec aspiration locale.

8.2.2 Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Remplir et transvaser: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau:

Recommandation: Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: ≥ 0,15 mm

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Le temps de pénétration exact doit être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Utiliser une protection respiratoire adéquate Appareil avec filtre à particules (EN 143), Type de filtre P2/P3

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 5/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: solide, Poudre

Couleur: blanc

Odeur: sans odour

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à	① Méthode ② Remarque
pH	7 - 8	20 °C	② (solution saturée)
Point de fusion	<i>non applicable</i>		
Point de congélation	<i>non applicable</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>		
Température de décomposition	> 700 °C		② > 1000 °C Formation de: oxydes de soufre (SOx) et Oxyde de calcium (CaO)
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>non applicable</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	<i>non applicable</i>		
Densité de la vapeur	<i>non applicable</i>		
Densité	2,7 g/cm ³		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	faiblement soluble	20 °C	② dispersible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non applicable</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non applicable</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non applicable</i>		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Reportez-vous à la rubrique 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Eau, Humidité, Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique > 700 °C, Dégagement de: oxydes de carbone (COx) / > 1000 °C Dégagement de: oxydes de soufre (SOx), Oxyde de calcium (CaO)

Indications diverses

Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 6/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant. Fines et poussières: Peut provoquer une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reportez-vous à la rubrique 11.1, Informations complémentaires.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fines et poussières: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reportez-vous à la rubrique 11.1, Informations complémentaires.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH > 9: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Effets dans les stations d'épuration:

La partie insoluble peut être séparée mécaniquement dans des installations d'épuration adéquates.

Autres informations écotoxicologiques:

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 7/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
non applicable

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon l'ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements de déchets

Code des déchets produit

17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Code des déchets conditionnement

15 01 01	Emballages en papier/carton
----------	-----------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

13.2 Informations complémentaires

Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 0000	UN 0000	UN 0000	UN 0000
14.2 Nom d'expédition des Nations unies			
Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 8/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI négligeable

Informations complémentaires:

Protéger de l'humidité.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: aucune

Ne contient pas une substance figurant dans l'annexe XIV de REACH

Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.1.2 Directives nationales

[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe risque aquatique: non déterminé

Classe de stockage: 11/13 (Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest)

Teneur en COV (SR 814.018): 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Changements avec la version 1.1:

Section 2: Identification des dangers

Section 3: Composition / informations sur les composants

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Section 11: Informations toxicologiques

Section 12: Informations écologiques

Section 15: Informations réglementaires

Révision générale

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): <https://www.echa.europa.eu>

ECHA, C&L Inventory: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

ECHA, Registered substances: <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>

GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV): <https://www.gestis.dguv.de/search>

Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (EU) / OChim

Date d'exécution: 17 févr. 2023

Date d'édition: 17 févr. 2023

Version: 1.1



Page 9/9

Promat®-Filler PRO Spachtelmasse

Guide pour la stockage de matières dangereux, commission paritaire environnement la Suisse du Nord-Ouest: <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id≈151>

Fiches de données de sécurité des fabricants

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Texte des phrases H et EUH

Aucune donnée disponible.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

16.7 Indications diverses

La présente fiche de donnée sécurité sert à décrire le produit compte tenu des exigences de sécurité. Les informations indiquées reposent sur nos connaissances actuelles; cela n'inclut cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établit aucun rapport contractuel.